

AVENANT AU DOCUMENT APERÇU DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA NOTICE EXPLICATIVE ECOFLEXTRA

**Contrat Ecoflextra établi par
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636
epargne@ia.ca**

MODIFICATIONS EFFECTIVES EN DATE DU 24 OCTOBRE 2022

L'*Aperçu des fonds*, (ci-après l'« Aperçu »), qui fait partie de la *Notice explicative* relative au contrat Ecoflextra (ci-après la « Notice »), est modifié pour tenir compte des changements suivants :

- Cinq fonds s'ajoutent à l'offre de fonds pour la Série Classique 75/75 du produit Ecoflextra :
 - Portefeuille équilibré durable (iAGP)
 - Fidelity Leadership climatique - Équilibre^{MC}
 - Actions canadiennes durables (iAGP)
 - Stratégie climatique (Wellington)
 - Actions mondiales de valeur opportuniste (Wellington)

Le présent avenant modifie l'Aperçu conformément aux dispositions suivantes :

1. La section de l'Aperçu intitulée « Table des matières » est modifiée par les ajouts suivants :

FONDS DIVERSIFIÉS

- Portefeuille équilibré durable (iAGP)
- Fidelity Leadership climatique - Équilibre^{MC}
- Actions canadiennes durables (iAGP)
- Stratégie climatique (Wellington)

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ET INTERNATIONALES

- Actions mondiales de valeur opportuniste (Wellington)

2. Les aperçus des fonds des nouveaux fonds - Portefeuille équilibré durable (iAGP), Fidelity Leadership climatique - Équilibre^{MC}, Actions canadiennes durables (iAGP), Stratégie climatique (Wellington) et Actions mondiales de valeur opportuniste (Wellington) sont intégrés à l'Aperçu. La table des matières est modifiée en conséquence.

CERTIFICATION

L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. atteste que l'Aperçu, tel que modifié par le présent avenant, renferme une description brève et simple de tous les éléments importants liés au caractère variable des fonds offerts en vertu du Contrat individuel de rente à capital variable – Ecoflextra.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Renée Laflamme
Vice-présidente exécutive
Assurance, épargne et retraite individuelles

Cet avenant, daté du 24 octobre 2022, fait partie intégrante du document *Aperçu des fonds* au 31 décembre 2021 et de la *Notice explicative Ecoflextra*.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

ia.ca

F14-1-8(22-09) ACC

APERÇU DES FONDS

Au 30 juin 2022

EN BREF

Date de lancement Ecoflextra : 24 octobre 2022
Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion de placements
Valeur totale du Fonds : -
Nombre d'unités en circulation : -
Taux de rotation du portefeuille : -
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ¹	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,70 %	-

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi dans une composition d'unités de fonds sous-jacents à revenu fixe et d'actions, lesquels sont sélectionnés par le gestionnaire de portefeuille pour atteindre les objectifs de placement et respecter son processus d'investissement durable.

Les principaux titres du fonds sous-jacent

Composition du fonds sous-jacent

Il n'y a pas de données pour le Fonds au 30 juin 2022.

Nombre total de titres : -

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- recherche une appréciation du capital à long terme
- a une tolérance au risque inférieure à la moyenne
- recherche un fonds qui applique des principes d'investissement durables
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties. Les frais sont résumés à la section Frais permanents du Fonds.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

RENDEMENT ANNUEL

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 % pour toutes les options de garantie.

FONDS PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DURABLE (iAGP)

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1re et 2e années 5 %	Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier
	3e année 4 %	Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.
	4e année 3 %	Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.
	5e et 6e années 2 % 7e année et suivantes 0 %	
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Sans frais d'acquisition	Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Classique 75/75	75 %	75 %	2,70 %	-

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca

EN BREF

Date de lancement Ecoflextra : 24 octobre 2022
Gestionnaire de portefeuille : Fidelity Investments
Valeur totale du Fonds : -
Nombre d'unités en circulation : -
Taux de rotation du portefeuille : -
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ¹	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,93 %	-

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi dans des unités du Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre^{MC}, lequel est investi dans des fonds de revenu fixe et d'actions qui respectent le processus d'investissement durable du gestionnaire de portefeuille.

Les 10 principaux titres du fonds sous-jacent

Mister Car Wash
Compagnie de chemin de fer Canadian Pacifique
Brookfield Asset Management inc., cat. A
Microsoft Corp.
Armstrong World Industries
MSCI
Alphabet inc., cat. A
Chipotle Mexican Grill
Groupe CGI inc., cat. A
Nike inc., cat. B

Composition du fonds sous-jacent

Canada	57,50 %
États-Unis	18,30 %
Liquidités et autres	10,80 %
Royaume-Uni	3,60 %
France	3,50 %
Italie	2,10 %
Suède	2,10 %
Pays-Bas	1,60 %
Espagne	1,40 %
Total	100,00 %

Les 10 principaux titres représentent 20,50 % de l'actif net du fonds sous-jacent.

Nombre total de titres : -

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- recherche une appréciation du capital à long terme
- a une tolérance au risque inférieure à la moyenne
- recherche un fonds qui applique des principes d'investissement durables
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la Notice explicative pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties.

Les frais sont résumés à la section Frais permanents du Fonds.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

RENDEMENT ANNUEL

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 % pour toutes les options de garantie.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1re et 2e années 5 %	Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier
	3e année 4 %	Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.
	4e année 3 %	Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.
	5e et 6e années 2 %	
	7e année et suivantes 0 %	
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Sans frais d'acquisition	Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Classique 75/75	75 %	75 %	2,93 %	-

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca

EN BREF

Date de lancement Ecoflextra : 24 octobre 2022
Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion de placements
Valeur totale du Fonds : -
Nombre d'unités en circulation : -
Taux de rotation du portefeuille : -
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ¹	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,72 %	-

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi principalement dans des actions de sociétés intégrant de bonnes pratiques de développement durable dans leur industrie respective.

Les principaux titres du Fonds

Composition du Fonds

Il n'y a pas de données pour le Fonds au 30 juin 2022.

Nombre total de titres : -

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- recherche une appréciation du capital à long terme
- a une tolérance au risque conforme à la moyenne
- recherche un fonds qui applique des principes d'investissement durables
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties.

Les frais sont résumés à la section Frais permanents du Fonds.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

RENDEMENT ANNUEL

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 % pour toutes les options de garantie.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1re et 2e années 5 %	Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier
	3e année 4 %	Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.
	4e année 3 %	Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.
	5e et 6e années 2 % 7e année et suivantes 0 %	
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Sans frais d'acquisition	Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Classique 75/75	75 %	75 %	2,72 %	-

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca

EN BREF

Date de lancement Ecoflextra : 24 octobre 2022
Gestionnaire de portefeuille : Wellington Management
Valeur totale du Fonds : -
Nombre d'unités en circulation : -
Taux de rotation du portefeuille : -
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ¹	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,95 %	-

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi dans des actions du monde entier qui suivent les principes environnementaux durables du gestionnaire de placements.

Les 10 principaux titres du Fonds

STIF Instruments	7,36 %
Eversource Energy	4,89 %
Verisk Analytics Inc.	4,78 %
Exelon Corp.	4,73 %
SolarEdge Tech Inc.	3,55 %
FMC Corp.	3,32 %
First Solar Inc.	2,57 %
Aspen Technology Inc.	2,20 %
Green Plains Inc.	1,56 %
Wolfspeed Inc.	0,93 %
Total	35,89 %

Nombre total de titres : -

Composition du Fonds

États-Unis	78,00 %
Royaume-Uni	6,00 %
Japon	5,00 %
Allemagne	4,00 %
Autres	4,00 %
France	2,00 %
Italie	1,00 %
Total	100,00 %

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- cherche une appréciation du capital à long terme
- a une tolérance au risque conforme à la moyenne
- recherche un fonds qui applique des principes d'investissement durables
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties. Les frais sont résumés à la section Frais permanents du Fonds.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

RENDEMENT ANNUEL

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 % pour toutes les options de garantie.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1re et 2e années 5 %	Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier
	3e année 4 %	Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.
	4e année 3 %	Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.
	5e et 6e années 2 %	
	7e année et suivantes 0 %	
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Sans frais d'acquisition	Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Classique 75/75	75 %	75 %	2,95 %	-

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca

EN BREF

Date de lancement Ecoflextra : 24 octobre 2022
Gestionnaire de portefeuille : Wellington Management
Valeur totale du Fonds : -
Nombre d'unités en circulation : -
Taux de rotation du portefeuille : -
Investissement minimal : 25 \$

Option de garantie	RFG ¹	Valeur liquidative par unité
Série Classique 75/75	2,95 %	-

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est investi principalement dans des actions étrangères.

Les 10 principaux titres du Fonds

T-Mobile USA inc.	2,35 %
Meta Platforms inc., cat. A	1,75 %
Centene corp.	1,75 %
Airbus SE	1,74 %
Vici Properties Inc.	1,74 %
Unilever PLC	1,67 %
Canadian Natural Resources Itée	1,63 %
Iberdrola SA	1,63 %
Seagen inc.	1,50 %
Vmware inc.	1,47 %
Total	17,23 %

Nombre total de titres : -

Composition du Fonds

États-Unis	54,68 %
Europe	20,91 %
Asie et Pacifique	20,90 %
Canada	2,92 %
Court terme et autres	0,59 %
Total	100,00 %

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- cherche une appréciation du capital à long terme
- a une tolérance au risque conforme à la moyenne
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Vous payez des frais pour ces garanties.

Les frais sont résumés à la section Frais permanents du Fonds.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années pour un détenteur de contrat ayant choisi l'option de garantie Série Classique 75/75. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

RENDEMENT ANNUEL

Les données relatives au rendement ne peuvent être publiées pour les fonds dont la création remonte à moins d'un an.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2021, la renonciation s'est établie à 0,04 % pour toutes les options de garantie.

FONDS ACTIONS MONDIALES DE VALEUR OPPORTUNISTE (WELLINGTON)

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds.

Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

L'une des options de frais d'acquisition suivantes sera appliquée. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat individuel de rente à capital variable pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1re et 2e années 5 %	Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier
	3e année 4 %	Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat.
	4e année 3 %	Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.
	5e et 6e années 2 %	
	7e année et suivantes 0 %	
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 % du montant qui sera investi dans le Fonds.	Le taux applicable est négocié entre vous et votre représentant en assurance vie. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre représentant en assurance vie et son agence à titre de commission.
Sans frais d'acquisition	Il n'y pas de frais d'acquisition ni de rachat lorsque vous investissez ou lors d'un rachat.	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence. Si vous rachetez des unités de fonds dans les cinq années suivant la date d'investissement de la prime, votre représentant et son agence peuvent devoir rembourser en tout ou en partie la commission à iA Groupe financier.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux de frais
Série Classique 75/75	75 %	75 %	2,95 %	-

* Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca